

## MAIRIE

### Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi  
et vendredi de 9h à 12h  
et de 14h à 17h  
Mardi, jeudi et samedi  
de 9h à 12h

02 97 66 82 08  
mairie@colpo.fr  
www.colpo.fr

 Commune de Colpo

## MÉDIATHÈQUE

### Horaires d'ouverture :

Mardi de 16h30 à 19h  
Mercredi de 10h à 12h30  
et de 14h30 à 18h  
Samedi de 10h à 12h30

02 97 66 33 46  
mediatheque@colpo.fr

## ÉTAT CIVIL

### Naissances :

Alice LE COURIC, 26/10/2024  
Lou LE GARGASSON, 09/11/2024  
Gabriel GEFFROY, 18/11/2024  
Alban TELLIER, 07/12/2024

### Décès :

François STEIGER, 10/12/2024  
Michel GENTY, 29/12/2024  
Marie GILLET, 12/01/2025

Directeur de publication : Freddy JAHIER  
Conception : Let's Comm  
Impression : Trame Communication  
Siège : Mairie Colpo



## CONSEIL MUNICIPAL

### Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants, le 17 décembre 2024 :

Prescription de la révision du PLU - Modalités de cession de la parcelle cadastrée AA n°205 à la SAS Résidence Intergénérationnelle Rurale - Travaux d'extension réhabilitation de la mairie de Colpo : proposition d'avenants pour les lots n°03 et n°04 - Attribution de subventions aux associations extérieures à la commune de Colpo - Vote de l'allocation pour fournitures scolaires et du crédit arbre de Noël 2024 - Attribution de subventions aux associations de parents d'élèves au titre des activités scolaires et périscolaires - Convention à passer avec l'OGEC dans le cadre de la mise à disposition à but non lucratif de salariés au restaurant scolaire municipal - Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 - Délégation de service public avec l'UFCV - Intégration à la centrale d'achat RESAH et intégration d'un groupement d'achats téléphonie fixe et mobile avec GMVA - Intégration du groupement de commande pour la collecte des biodéchets des bâtiments communaux coordonné par GMVA - Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du Plan 5000 équipement.

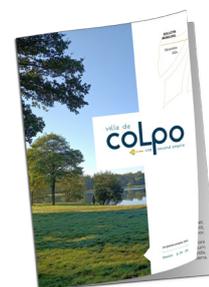
Retrouvez le compte rendu des conseils municipaux sur le site internet de la commune, rubrique « Vie Municipale », ma Mairie / délibérations



## ACTUALITÉS

### BULLETIN MUNICIPAL 2024

Le dernier bulletin municipal est en cours de distribution dans toutes les boîtes aux lettres colpéennes. Il met en images l'année 2024 à Colpo, et les grands projets à venir... Comme l'année dernière, vous y trouverez le calendrier de collecte pour 2025. Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez prendre contact avec la Mairie ou vous rendre directement sur place pour le récupérer. Vous pouvez également le consulter sur le site internet de la commune.



### THÉÂTRE : LES COLPOSCENIES



- > **Le dimanche 23 février à 15h**, la compagnie « Les Arts 2000 » présentera « Au S.A.N.A. »
  - > **Le dimanche 16 mars à 15h**, la compagnie « Rohmanescène » présentera « Le grand déballage ».
- Espace Camerata. Tarif : 7€ / gratuit pour les -13 ans. Comédies grand public.

### ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES

Afin de favoriser le développement des énergies renouvelables, l'État demande aux collectivités de définir des zones d'accélération au sein de chaque commune. Après une 1<sup>ère</sup> phase concernant l'implantation d'installations photovoltaïques, place désormais à l'implantation des secteurs de production d'énergie thermique. **Du 11 janvier au 11 février 2025, les Colpéens/colpéennes sont invités à faire part de leurs éventuelles observations sur le zonage proposé.** Si vous souhaitez contribuer à la proposition communale arrêtant les zones sur lesquelles le réseau de chaleur pourrait se développer, vous pouvez le faire par retour de mail l'adresse suivante : [mairie@colpo.fr](mailto:mairie@colpo.fr)  
Plus d'infos : [www.colpo.fr](http://www.colpo.fr) rubrique « À la Une »

## ELAGUER LES ARBRES ET HAIES AUX ABORDS DU DOMAINE PUBLIC

La Municipalité rappelle aux riverains qu'il est **obligatoire d'élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées**, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public. L'élagage doit se faire à l'aplomb du domaine public.



## ASSOCIATIONS

### RACLETTE DE L'ES COLPO



L'ES COLPO organise une soirée RACLETTE à volonté le **samedi 15 février à partir de 19h** à l'Espace Camerata. Sur **réservation uniquement** dans les commerces du bourg, auprès d'un membre du bureau ou via les réseaux sociaux. Tarifs : 13€ / -12 ans : 6€

### ANIMATIONS DU COMITÉ DE JUMELAGE

#### Les films Italiens à l'honneur

**Mardi 25 et Mercredi 26 février**, venez nombreux pour découvrir deux films italiens mythiques à la **salle de conférences de Colpo à 19h** (à côté de l'ALSH).

Entrée libre. Contact : 06 68 55 71 30

#### Tous déguisés pour le carnaval !

**Le 1<sup>er</sup> mars**, c'est CARNAVAL à Colpo ! Rendez-vous à **17h30 sur la place Villa Vicentina** pour défiler tous ensemble dans le village ! Ensuite, rendez-vous à **19h à l'Espace Camerata** pour un dîner italien suivi d'une soirée dansante.

Repas : 13€ adultes et 6€ enfants, sur réservations par mail [antoinettepalladino@gmail.com](mailto:antoinettepalladino@gmail.com)



## INFORMATIONS DIVERSES

### GMVA : DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS

L'**agglomération propose** à l'ensemble des habitants occupant une maison avec jardin, **des composteurs pour leur permettre de trier et valoriser leurs déchets alimentaires** chez eux. Des distributions sont ainsi proposées sur l'ensemble du territoire et les habitants inscrits peuvent bénéficier du matériel et de précieux conseils sur le compostage. La distribution à Colpo est prévue le **lundi 31 mars à 17h30 sur le parking de l'Espace Camerata** ! Sur inscription obligatoire sur le site de l'agglomération <https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/compostage>

### ENQUÊTE INSEE

L'INSEE réalise une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie des ménages **entre février et avril 2025**. Elle est à caractère obligatoire et reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis). Madame LORENT Isabelle, enquêtrice de l'Insee se rendra au domicile des personnes sélectionnées munie d'une carte officielle. Elles seront prévenues individuellement par courrier.

### « PACTE EN FAVEUR DES HAIES »

Face aux aléas climatiques de plus en plus intenses et fréquents, **le bocage, les haies, les allées et alignements d'arbres** auxquels les Bretons sont particulièrement attachés, **représentent un atout majeur et rendent de nombreux services à l'agriculture** et à l'ensemble de la collectivité sur les territoires. Le « pacte en faveur de la haie », présenté en septembre 2023 dans le Morbihan, repose sur **trois piliers fondamentaux** : la protection des haies existantes, la valorisation économique des haies pour les agriculteurs et les collectivités et la création de nouveaux espaces bocagers.

### MANOEUVRES MILITAIRES

Dans le cadre de la formation des officiers-élèves de l'armée de Terre, l'académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan organise dans tout le département un **exercice d'évaluation finale avec troupes partenaires** qui se déroulerait **du dimanche 16 mars au vendredi 28 mars**. Cet exercice, essentiellement à pied, n'emploiera aucun engin blindé. L'emploi d'artifices et de munitions d'exercices n'est pas autorisé à proximité des élevages agricoles et sites sensibles.

### PERMANENCES ASSISTANTE SOCIALE

La prochaine permanence aura lieu le **JEUDI 20 février de 9h30 à 12h30**.

Elle vous recevra uniquement sur rendez-vous au **02 97 69 52 00**